

Lutter contre le chômage et

Le chômage des moins de 25 ans s'élève au second trimestre 2012 à 22,7 %, soit plus du double du reste de la population. Un sommet historique... C'est la capacité de notre modèle social à faire face aux besoins sociaux des nouvelles générations qui est aujourd'hui en question.

Jean-Baptiste PREVOST,
membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese)

Plusieurs éléments ont été avancés, depuis la fin des années 1970 et l'émergence d'un chômage de masse, pour expliquer la situation des jeunes. L'idée, trop généralement répandue, d'une inadéquation des jeunes au monde du travail, a dominé le débat public: mal formés et mal orientés, ils seraient inadaptés aux besoins des entreprises, lesquelles se trouveraient donc légitimement réticentes à les embaucher. Cette approche doit être dépassée. Plus qu'un problème d'employabilité, le problème essentiel est celui de l'insuffisance de l'offre d'emplois dans notre économie, notamment qualifiés. Le frein à l'embauche que représenterait un coût du travail trop

élevé a également été avancé. Sans entrer dans le détail, on peut considérer que le double mouvement d'exonérations massives de cotisations sociales sur les bas salaires, depuis le milieu des années 1990, d'une part, et d'élévation du niveau des qualifications et de la productivité des salariés français, d'autre part, contribuent à affaiblir la portée de cet argument pour ce qui concerne les jeunes. Une autre explication, de nature culturelle ou générationnelle, a vu le jour dernièrement. Contrairement à ses aînés, la «génération Y» serait réticente aux codes de l'entreprise, voire velléitaire, en tout cas décalée par rapport à la réalité du monde du travail. Or c'est surtout le contexte éco-

nomique et la situation du marché du travail qui induisent des comportements communs aux jeunes actifs, indépendamment de leur âge.

L'urgence d'agir n'est plus à démontrer

La situation des jeunes est le fruit d'une politique débouchant sur leur stigmatisation sociale et économique, à laquelle il est urgent de tourner le dos. Pour une partie de nos élites économiques et sociales, l'idée a longtemps prévalu que «*la précarité est un passage obligé*», ou que «*la jeunesse est une maladie dont on guérit vite*» (Laurence Parisot, Medef). Ce serait oublier que pour beaucoup de ces jeunes, ce «bizutage» dure très longtemps... Un tiers des salariés en contrat temporaire le sont toujours trois ans plus tard, ou sont au chômage. La situation actuelle des jeunes face à l'emploi représente un véritable gâchis collectif. Pour les jeunes d'abord, l'entrée dans la vie active s'est transformée en véritable parcours du combattant. Par ailleurs, même les salariés en emploi se trouvent en concurrence avec des jeunes mieux formés qu'eux et moins rémunérés. Il y a là un facteur de fragilisation sociale et économique. Le pacte social entre les générations est ébranlé, et notre pays se prive de ses forces vives alors qu'il traverse une des périodes les plus difficiles de son histoire récente. Il n'y a sans doute pas de solution durable au problème du chômage des jeunes, tant que les conditions macroéconomiques d'un retour de la croissance ne sont pas réunies. Mais cette réalité ne saurait servir d'argument pour ne pas agir. Pourquoi l'emploi serait-il devenu définitivement rare, alors que tant de

Le chômage des moins de 25 ans, un véritable défi pour la société

Plus de six cent cinquante mille jeunes sont actuellement inscrits à Pôle emploi, sans compter ceux qui sont suivis par les missions locales. Il est toujours possible de se rassurer en comparant la situation française avec celle de nos voisins. Depuis le début de la crise, le chômage des 15-24 ans a augmenté de 50 % dans l'Union européenne. En Espagne et en Grèce, plus d'un jeune sur deux est sans emploi. Cette relativisation est pourtant assez dérisoire: le taux de chômage des jeunes peu ou pas qualifiés atteint déjà 44 %, et dans les Dom ou dans certaines zones urbaines sensibles (Zus), le taux de chômage des moins de 25 ans oscille entre 45 et 50 %.

Ces chiffres confirment à quel point la situation des jeunes, surreprésentés parmi les salariés en contrats précaires, est sensible à la conjoncture économique. En période de crise, les jeunes représentent incontestablement une variable d'ajustement sur le marché du travail. Cette situation s'explique par leurs positions d'entrants sur le marché du travail, leur surreprésentation parmi les contrats dits «atypiques» (CDD, intérim), qui sont les premiers à être supprimés en cas de difficultés économiques, et leur faible ancienneté dans l'emploi, qui limite le coût de leur licenciement. Mais la crise n'explique pas tout. Accédant plus rarement aux CDI que leurs aînés, les jeunes actifs supportent de façon disproportionnée la flexibilité du marché du travail.

favoriser l'emploi des jeunes



© DR

besoins humains, sociaux, environnementaux, médicaux sont encore insatisfaits ? L'évolution de notre modèle de développement est lui-même porteur de nouvelles exigences d'emplois qualifiés.

Formation qualifiante et alternance efficace

Sur un plan individuel, la qualification est le meilleur rempart contre le risque de chômage. Sur un plan collectif, donner aux jeunes les moyens de se former

relève d'une relance par l'investissement dont notre pays ne peut pas se priver. Contrairement à une idée reçue, la France ne souffre pas d'un trop plein d'étudiants ou de jeunes en formation, mais d'un manque de diplômés par rapport à ses voisins. Face à l'évolution des besoins en compétences, la France se caractérise par une forte demande de main d'œuvre qualifiée, tandis que ses actifs peu qualifiés se heurtent à une pénurie d'emploi. Dans cette perspective, il faut agir pour éle-

Il faut agir pour élever le niveau de qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, maintenir les autres en formation afin d'approfondir leur qualification, et lutter contre le décrochage scolaire.

ver le niveau de qualification de ces jeunes peu ou pas qualifiés, maintenir les autres en formation afin d'approfondir leur qualification, et lutter contre le décrochage scolaire, notamment en mettant en place un dispositif de formation « deuxième chance », adapté pour les jeunes décrocheurs entre 16 et 18 ans, au sein de l'Education nationale. Parallèlement, des modules de préparation à l'insertion professionnelle pourraient être développés au sein des cursus de formation, afin de permettre de découvrir la vie de l'entreprise, le droit du travail ainsi que l'acquisition de compétences spécifiques à l'insertion professionnelle.

Quant à l'alternance, elle ne saurait tenir lieu de réponse unique à la problématique de l'emploi des jeunes. Il s'agit d'une solution de formation, et non d'embauche. Ni voie de garage, ni solution miracle : il est nécessaire de porter un regard équilibré sur ses forces et ses faiblesses. Plutôt qu'une course aux chiffres (l'objectif d'un million de jeunes alternants d'ici 2015 a été avancé), l'attention doit désormais se

porter sur les difficultés rencontrées, dans l'objectif d'améliorer les conditions de formation et le taux d'embauche à l'issue d'une période d'apprentissage.

Mieux contrôler stages et emplois aidés

Les stages doivent retrouver une véritable utilité pédagogique, en luttant contre les abus et en mettant un terme au sous-emploi déguisé qu'ils sont parfois devenus. Il est en effet difficile de croire que le doublement du nombre de stages en entreprises, constaté depuis 2006, ne serait dû qu'à leur intégration progressive, mais encore insuffisante, au sein des cursus de formation. Dans cette perspective, l'interdiction des stages supérieurs à six mois, prévue par l'accord national interprofessionnel du 7 juin 2011, doit être pleinement effective. Les conventions de stage de complaisance doivent être prohibées, la gratification des stages doit être étendue à la fonction publique territoriale, et l'Etat doit ouvrir une concertation sur l'évolution des conditions de gratification des stagiaires, afin, notamment, de moduler son montant selon le niveau de qualification du stagiaire, ainsi que d'assurer son versement dès le premier jour.

Le gouvernement s'est par ailleurs engagé dans une bataille pour l'emploi en ouvrant deux chantiers prioritaires, les emplois d'avenir et les contrats de génération. Dans son avis, le Cese se déclare favorable à une augmentation du nombre de contrats aidés afin que les chômeurs les plus éloignés de l'emploi, et notamment les jeunes, ne se coupent pas du marché du travail. De ce point de vue, «les emplois d'avenir» vont dans le bon sens. Les contrats de génération peuvent permettre de faire davantage de place aux jeunes dans l'entreprise, tout en anticipant le renouvellement des compétences. Afin d'atteindre une efficacité maximale et d'éviter les effets d'au-

Trois cent cinquante mille à quatre cent mille jeunes de moins de 25 ans sont au chômage, sans indemnisation ni minima social. La question de l'accompagnement financier des jeunes demandeurs d'emploi se pose clairement.

baine, le contrat de génération devrait être ciblé de préférence sur les PME. De plus, il devrait concerner prioritairement les jeunes les moins qualifiés: l'impact du coût du travail dans une décision d'embauche diminue à mesure que le niveau de qualification du jeune recruté est élevé, et les jeunes les plus qualifiés sont déjà ceux qui accèdent le plus souvent aux CDI.

La dualisation du marché du travail fait des jeunes une variable d'ajustement en cas de retournement conjoncturel. Contrairement aux idées reçues, l'accès aux CDD semble de moins en moins être un tremplin rapide vers un emploi stable. Il est de pratique courante qu'un jeune ne se voit proposer, pendant plusieurs années, que des CDD ou des missions d'intérim. Cette violation massive des lois françaises et des directives communautaires n'émeut guère.

Contre la segmentation du marché du travail

Elle n'a pourtant aucune rationalité économique. Le recrutement d'un jeune en CDI ne présente pas pour l'entreprise les risques démesurés que des années de discours patronal ont fini par faire croire aux employeurs. Afin de réduire la segmentation du marché du travail, plusieurs pistes sont envisageables. Les partenaires sociaux pourraient négocier les conditions selon lesquelles, au bout d'un laps de temps ou d'un certain nombre de renouvellements, les emplois temporaires seraient plus automatiquement convertis en CDI qu'aujourd'hui. Afin de limiter le recours excessif aux contrats «atypiques», l'instauration d'une modulation des cotisations patronales à l'assurance chômage en fonction du recours aux CDD et missions d'intérim doit être envisagée. Le taux de cotisation serait ainsi plus étroitement corrélé au risque que fait courir l'employeur à la collectivité d'avoir à indemniser ses anciens salariés.

Le service public de l'emploi ne répond aujourd'hui qu'imparfaitement à la situation des moins de 25 ans. Cet accompagnement doit être partenarial et associer conjointement Pôle emploi, les missions locales et les intervenants spécialisés. Le réseau des missions locales, qui met en œuvre un accompagnement socioprofessionnel global des jeunes en difficulté, obtient des résultats en termes de retour à l'emploi ou d'accès à des formations tout à fait remarquables, malgré le contexte. Mais il pâtit de moyens insuffisants et hétérogènes.

Accompagner les jeunes demandeurs d'emploi

Alors que trois cent cinquante mille à quatre cent mille jeunes actifs de moins de 25 ans sont au chômage, sans indemnisation ni minima social, la question de l'accompagnement financier des jeunes demandeurs d'emploi est posée. Faute d'une incitation financière, il se passe souvent de un à trois ans entre la sortie du système scolaire et l'inscription dans une mission locale. Le Cese propose la mise en œuvre d'une «aide à la recherche du premier emploi», qui pourrait être proposée à tout jeune demandeur d'emploi de moins de 25 ans qui s'inscrirait dans un parcours d'insertion. Elle pourrait s'envisager comme un droit de tirage des primo demandeurs d'emploi sur de futures allocations chômage. Par ailleurs, il est nécessaire d'aligner la situation des jeunes actifs sur le droit commun, en abaissant de 25 à 18 ans la limite d'âge pour l'attribution du RSA. Il faut en effet rappeler qu'à l'inverse de la situation d'il y a quarante ans, les jeunes de 18 à 24 ans constituent la classe d'âge la plus touchée par la pauvreté. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres, ni d'alimenter un conflit de génération. Mais les jeunes attendent aujourd'hui plus de solidarité. ●